

## Recrutement en Formations Sportives Labellisées Ski ou Montagne

### Rappel sur la compatibilité des différentes filières

La formation Ski est compatible avec les bacs GT et bacs professionnels (TNE - MELEC et MRC)

Les formations Montagne (MM et HM) sont compatibles uniquement avec les bacs GT

### PREMIERE PHASE

**Inscription obligatoire via le lien suivant :**

<https://forms.gle/zbmZfEgNRpqZjbtX8>

**Vendredi 7 Février 2025 (matinée) :** Rendez-vous des familles et élèves à 8h30 sur le parking de la station de la Colmiane,

Forfait (entre 9€ et 12€) et matériel de ski alpin à la charge des familles - Casque de ski alpin obligatoire (norme EN1077 classe B autorisée) – La mise en situation ski se déroule sur une piste ouverte au public.

**Le certificat médical est obligatoire pour la mise en situation ski et trail, il doit nous être transmis avant le 04 février ou pour le 7 février jour de la mise en situation ski, à défaut l'élève ne pourra y participer.**

#### Mise en situation ski alpin

Descente libre sur piste damée dans lequel le candidat doit démontrer :

- la maîtrise de sa vitesse et de sa sécurité sur le domaine skiable
- la maîtrise des petits virages type virage de slalom
- la maîtrise de grandes courbes types virages de géant

**Vendredi 7 février 2025 (après-midi) :** Rendez-vous à 13h00 à l'accueil du lycée pour la présentation en détail de la FSL

- Introduction par le proviseur
- Visite du lycée
- Présentation des formations sportives

#### Remise du dossier de candidature constitué de :

- La copie des bulletins trimestriels de 4<sup>ème</sup> et les deux premiers trimestres de 3<sup>ème</sup>,
- La fiche candidature
- Le questionnaire
- Une lettre de motivation expliquant les raisons de votre choix,
- Les diplômes (BAFA, BNS, Entraîneur...) en joignant les photocopies
- Attestations des sports pratiqués et le niveau atteint (en association, club...)
- Un certificat médical établi par un médecin sportif attestant de l'aptitude à la pratique des sports de montagne (dont la course en montagne) datant de moins d'un an (avant le 4 février pour le passage de la mise en situation ski)

**Attention ! Ce dossier est à remettre au plus tard le 02 mai 2025**

### SECONDE PHASE

**Mercredi 07 mai 2025 (matinée) :** Rendez-vous à 08h30 au lycée pour la mise en situation trail

Matériel de marche/course en montagne

Boisson et en-cas

Tenue adaptée à la météo du jour 1000 m d'altitude (regarder la

Météo la veille)

Tenue de rechange

**Mise en situation marche/course,**  
En tout terrain avec franchissement  
d'obstacle (parfois verticaux)

**56 élèves maximum** seront retenus pour la **voie générale et technologique** (24 élèves en ski et 32 en montagne)

**16 élèves maximum** seront retenus pour la **voie professionnelle** (répartis sur les deux filières MELEC et MRC)